

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 1<sup>er</sup> septembre, a arrêté trois projets de délibération du Congrès ; adopté deux délibérations du gouvernement ; adopté 39 arrêtés et examiné 21 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret et 10 avis sur des demandes de reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels (CIMM) en Nouvelle-Calédonie.

### Projets de délibération du Congrès

---

#### **Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération approuvant le rapport d'activité du programme du contrôle médical du régime unifié d'assurance maladie-maternité et de l'aide médicale pour l'année 2019. Ce rapport est élaboré chaque année sur l'ensemble des actions d'analyse et de contrôle exercées pour éviter les actes, hospitalisations et prescriptions sans utilité médicale. Ces actions relèvent du service du contrôle médical du régime unifié (CMU) afin d'améliorer la mise en œuvre des mesures de maîtrise des dépenses de santé. Il est réalisé pour le compte de la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs salariés de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT) et des provinces.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération approuvant le programme du contrôle médical du régime unifié d'assurance maladie-maternité et de l'aide médicale pour l'année 2020. Les principales actions sont centrées sur les dépenses pharmaceutiques, la longue maladie, l'activité des professionnels de santé, l'hospitalisation publique et privée et l'accompagnement.

*> Voir communiqué détaillé « contrôle médical ».*

#### **Au visa d'Isabelle Champmoreau et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération fixant l'échelonnement indiciaire des corps relevant du cadre de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie. En application du principe d'homologie qui a présidé lors de la réforme des statuts de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie, la délibération arrêtée aujourd'hui propose de retenir les mêmes grilles que celles appliquées

aux homologues métropolitains appartenant aux corps concernés, pour les trois périodes à venir, dès l'entrée en vigueur du texte. Un arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie fixera ultérieurement les grilles à venir I et II de l'échelon 7 de la hors-classe des corps des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive, des conseillers principaux d'éducation, des psychologues du second degré et des professeurs certifiés.

## Délibérations du gouvernement

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement à ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie devant la cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire).

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air Calédonie International du 25 octobre au 27 mars 2021.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air Vanuatu du 25 octobre au 27 mars 2021.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers de la société Air New Zealand du 25 octobre au 27 mars 2021.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a suspendu les programmes d'exploitation des services aériens réguliers internationaux au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie en vue de limiter la propagation du Covid-19 du 25 octobre au 27 mars 2021.
- > *Voir communiqué détaillé « Prolongation suspension des vols ».*

### Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé les organisations professionnelles et les entreprises participant à la négociation d'un accord annuel fixant le prix maximal d'une liste limitative de produits :
  - pour les organisations professionnelles représentatives de la production locale : la fédération des industries de Nouvelle-Calédonie (FINC)

- pour les organisations professionnelles représentatives des secteurs de l'importation et de la distribution : le syndicat des importateurs et distributeurs de Nouvelle-Calédonie (SIDNC), les groupes SCIE et KENU-IN ainsi que le syndicat des commerçants NC ;
  - pour les entreprises du fret maritime et aérien, les transitaires et les sociétés d'aconage : le syndicat professionnel des agréés en douane et des transitaires (SPADET), Pacific airport ENGIE, Air France cargo, Aircalin.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le taux de taxe générale sur la consommation (TGC) des ouvrages en cuir, articles de bourrellerie ou de sellerie, articles de voyage, qui passe de 22 à 11 % (position tarifaire 4202.92.90 et 4202.99.90).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition du comité de gestion du fonds d'électrification rurale (deux membres proposés par l'association française des maires de Nouvelle-Calédonie Léon-Joseph Peyronnet, titulaire ; Régis Roustan, suppléant ; Patrick Robelin, titulaire ; Pascal Vittori, suppléant. Deux membres proposés par l'association des maires de Nouvelle-Calédonie : Wilfried Weiss, titulaire ; Florentin Dedane, suppléant ; Jean-Patrick Toura, titulaire ; Maurice Tillewa, suppléant).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis fin aux fonctions de Matthieu Buchberger en qualité de membre non permanent de l'autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie (ACNC), suite à la nomination de Walid Chaiehloudj.

### **Au visa de Christopher Gygès et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu le bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement à la SCI TINDU A, dans le cadre de la réhabilitation de la Résidence de Tindu – Bâtiment A. Cette résidence d'une dizaine de bâtiments, a été construite dans les années 1970 et appartient à la SIC. L'opération concerne la réhabilitation des 79 logements de type F1 pour les remplacer par 20 logements locatifs aidés (6 F1, 9 F2 et 5 F3) et par 20 logements locatifs de transition (4 F1, 7 F2 et 9 F3). Les opérateurs de l'opération seront ainsi exonérés d'une part, du droit proportionnel d'enregistrement, de taxe hypothécaire et de TGC lors de l'acquisition de l'assiette foncière des logements sociaux, et d'autre part, de TGC ou de TSS pour les travaux et les prestations de services selon leur époque de réalisation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu le bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement à la SCI TINDU B, dans le cadre de la réhabilitation de la Résidence de Tindu – Bâtiment B. Cette opération concerne la réhabilitation du bâtiment et de ses 20 logements locatifs aidés (2 F1, 8 F3 et 10 F5). Les opérateurs de l'opération seront ainsi exonérés d'une part, du droit proportionnel d'enregistrement, de taxe hypothécaire et de TGC lors de l'acquisition de l'assiette foncière des logements sociaux, et d'autre part, de TGC ou de TSS pour les travaux et les prestations de services selon leur époque de réalisation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) au régime d'aide fiscale à l'investissement pour l'opération

immobilière « L'EMERILLON » qui consiste en la construction programmée de logements locatifs aidés (exonération de droits d'enregistrement et de taxe hypothécaire).

### **Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 30 millions de francs de subventions à des associations œuvrant dans le cadre du handicap :
  - l'association de coopération sociale et médico-sociale (ACSMS) - La Séviane : 3,2 millions de francs,
  - l'association des parents d'enfants handicapés de Nouvelle-Calédonie (APEH-NC) : 15 millions de francs,
  - l'association calédonienne des handicapés (ACH) : 11,8 millions de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 189 000 francs au groupe scolaire Michelle Delacharlerie-Rolly dans le cadre du projet « Pour être un futur citoyen ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Jean-Marc Jegou en qualité de directeur du collège Essau-Voudjo, situé à Poya.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Christophe Berger en qualité de directeur du lycée professionnel commercial et hôtelier Auguste-Escoffier de Nouméa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Thierry Cuggia en qualité de directeur du collège de Dumbéa-sur-mer.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Gilles Castor en qualité de directeur du collège Louise-Michel de Païta.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Isabelle Fontenit-Réau en qualité de directrice du collège Jean-Fayard à Katiramona.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Guillaume Nespoulous en qualité de directeur d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (collège Louis Léopold-Djiet de Bourail.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Chantale Creugnet en qualité de directrice du lycée professionnel Augustin-Ty de Touho.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Frédéric Ruchti en qualité de directeur du lycée Lapérouse de Nouméa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Cyprien Piroud en qualité de directeur du collège Ondémia à Païta Nord.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Patrice Schmitt en qualité de directeur du collège Raymond-Vauthier à Poindimié.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé la nomination de Christophe Apffel en qualité de directeur du lycée du Mont-Dore.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé la nomination de Gilles Thollard en qualité de directeur du collège La Colline de Thio.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Nicolas Charrel en qualité de directeur du collège de Normandie de Nouméa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé la nomination de Stéphane Bégot en qualité de directeur du collège de Kaméré de Nouméa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Sophie Brulin en qualité de directrice du collège de Koumac.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé la nomination de Sandrine Loubot en qualité de directrice du collège Shea Tiaou à Ouvéa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé la nomination d'Emmanuelle Dubois en qualité de directrice du collège de Tadine à Maré.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé la nomination de Michel Feauveau en qualité de directeur du collège Georges-Baudoux à Nouméa.

### **Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Stéphanie Bonneau en qualité d'adjointe au chef du service du pilotage budgétaire et de la stratégie financière de la direction du Budget et des affaires financières (DBAF).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé la nomination de Maître Lombardo en qualité de commissaire-priseur chargé de l'administration provisoire jusqu'au 31 janvier 2021.

### **Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé des licences de pêche dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie à l'armement NAVIMON.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte financier 2019 de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC) arrêté comme suit :
  - Compte de résultat : recettes : 1 540 205 571 francs et dépenses : 1 520 743 814 francs. Résultat d'exploitation de l'exercice bénéficiaire : 19 470 757 francs.
  - Tableau de financement : ressources 155 719 658 francs et emplois 89 965 446 francs. La capacité d'autofinancement est de 150 584 658 francs.

- Le fonds de roulement est abondé de 65 754 212 francs et s'élève au 31 décembre 2019 à 773 611 865 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 29 nouvelles entreprises ne relevant pas des secteurs économiques visés dans l'arrêté du 7 juillet 2020 au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 », du 1<sup>er</sup> juin 2020 et jusqu'au 31 août 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim Dominique Faudet-Bauvais, directrice adjointe et chef du service certification, audit et contrôle de la direction de la Formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie (DFPC).

### **Au visa de Jean-Pierre Djaiwé, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a interdit définitivement à Thierry Neimbo d'exercer la profession d'éducateur sportif auprès d'un public mineur.

### **Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé pour cinq ans l'Association pour la prévention et le traitement de l'insuffisance rénale (ATIR) pour effectuer le transport des déchets d'activités de soins aux moyens de deux véhicules dédiés.

\* \*  
\*

## **Examen de dossiers de ressortissants étrangers**

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis deux avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et un titre de séjour « vie privée et familiale ». Il a également accordé 19 autorisations de travail, dont 10 concernent les projets miniers.

## **Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet de décret relatif à la légalisation des actes publics établis par une autorité étrangère et destinés à être produits en France ou devant un ambassadeur ou chef de poste consulaire français.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis six avis favorables et quatre avis défavorables relatifs à la reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels (CIMM).

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Thierry Santa, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

### **Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

### **Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

### **Isabelle Champmoreau**

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

### **Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement**

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

### **Jean-Louis d'Anglebermes**

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI<sup>e</sup> FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Jean-Pierre Djaïwé**

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

### **Valentine Eurisouké**

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

### **Philippe Germain**

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.